



- Inscrire un producteur dans une distribution
- Paramétrer les dates d'ouverture et fermeture de commandes

Référents CAMAP

En tant que référent d'un producteur, vous aurez à inscrire "votre" producteur au date des distributions qu'il souhaite. Vous aurez également à paramétrer les dates d'ouverture et de fermeture des commandes.

Voilà comment procéder pour paramétrer ces éléments.

1. Connectez-vous à Camap <https://camap.amap44.org/> et identifiez-vous
2. Cliquez sur le bouton Catalogues dans la barre de menu à droite, puis sur "Gérer" dans la ligne concernant le catalogue de "votre" producteur



3. Dans la page qui s'affiche, cliquez sur Distribution dans le menu de gauche(1)



4. Face à la date de distribution qui convient, cliquez sur Participer (2)
5. De nouveaux boutons vont apparaître :



Jeudi 18 Janvier 2024 Epicerie Sociale - Neuville de Poitou
de 18:00 à 19:00

📦 Commandes - Dates ✕ Ne plus participer

Ne participe pas à la distribution
du Jeudi 25 Janvier à 18:00

+ Participer

📅 Personnaliser les dates d'ouverture et de fermeture de commande

📅 Reporter la distribution

a. **Dates :**

- i. **Personnaliser les dates d'ouverture et de fermeture de commande:** vous permet de paramétrer des dates d'ouverture et de fermeture des commandes. Par défaut, ces dates sont : ouverture 10 jours avant la date de distribution et fermeture 2 jours avant. A voir avec votre producteur si cela lui convient.
- ii. **Reporter la distribution :** si votre producteur ne peut plus venir et qu'il y a déjà des commandes passées, vous pouvez simplement changer pour une autre date de distribution. Attention à bien prévenir les adhérents en leur envoyant un mail.

b. **Commandes :** vous permet de suivre les commandes passées et les exporter dans un fichier (voir tuto "envoyer le fichier de commandes au producteur".)

c. **Ne plus participer :** supprime la participation du producteur à la distribution. S'il y a déjà des commandes passées, la participation ne pourra pas être supprimée, sauf si vous annulez toutes les commandes avant.

6. Et voilà. N'oubliez pas de prévenir les amapiens par mail au moins une fois entre la date d'ouverture et de fermeture de chaque nouvelle participation de votre producteur. (voir tuto envoyer un mail aux adhérents).

- **Pour plus d'info, n'hésitez pas à consulter le guide officiel CAMAP :**
<https://wiki.amap44.org/fr/home>